Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2025

Délibération n°233 -2025
Point 4.13.7

Point 4.13.7 de l'ordre du jour
Tarifs 2025-2026 et renouvellement des formations diplômantes proposées en formation continue - complément - (Service Formation continue)

EXPOSE DES MOTIFS :

Le 6 mai 2025, la CFVU a approuvé (point 12), le tarif 2025-2026 et renouvellement des formations diplômantes proposées en formation continue.

Il est proposé d'ajouter à la liste de ces formation le diplôme suivant :
Diplôme d'université « Vers une pratique officinale actualisée »
pour lequel le SFC n'avait pas été en mesure de proposer un tarif auparavant

Le tarif proposé pour cette formation est de 2460 €. Il était de 2410 € en 24/25, soit une augmentation de 2 %.

Le 25 novembre 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 28 voix pour et 8 abstentions.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2025-2026 et renouvellement des formations diplômantes proposées en formation continue - complément - (Service Formation continue).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2025

La Directrice générale des services

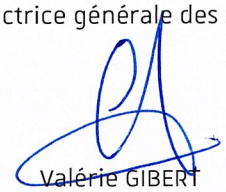

Valérie GIBERT